

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné secrétaire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a édicté les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous:

Séance tenue le 3 avril 2006

- **ORDONNANCE NO 2006-26-045** permettant la fermeture de rues, relative à l'événement «*Un Tour La Nuit*» qui aura lieu le 2 juin 2006, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3);
- **ORDONNANCE NO 2006-26-046** permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement «*Un Tour La Nuit*» qui aura lieu le 2 juin 2006, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- **ORDONNANCE NO 2006-26-047** permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement «*Procession religieuse Fête de Dieu*» qui aura lieu le 18 juin 2006, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- **ORDONNANCE NO 2006-26-048** permettant le ralentissement temporaire de la circulation, relative à l'événement «*Procession religieuse Fête de Dieu*» qui aura lieu le 18 juin 2006, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3);

Séance tenue le 1^{er} mai 2006

- **ORDONNANCE NO 2006-26-062** permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement «*Un Tour La Nuit*» qui aura lieu le 2 juin 2006, sur le site du parc du Pélican, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- **ORDONNANCE NO 2006-26-063** permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement «*Conscience nouvelle*» qui aura lieu le 3 juin 2006, sur le site du parc Maisonneuve, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- **ORDONNANCE NO 2006-26-064** permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement «*Roulez vers demain de Rick Hansen*» qui aura lieu le 11 juin 2006, sur le site du parc Maisonneuve, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- **ORDONNANCE NO 2006-26-065** permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement «*Fête de Saint-Antoine*» qui aura lieu les 17 et 18 juin

2006, sur le site du parc Dante et sur la rue Dante, entre les rues Alma et De Gaspé, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

- **ORDONNANCE NO 2006-26-066** permettant la vente des articles promotionnels reliés à l'événement « **Fête de Saint-Antoine** » qui aura lieu les 17 et 18 juin 2006, sur le site du parc Dante, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- **ORDONNANCE NO 2006-26-067** permettant la fermeture de rues, relative à l'événement « **Fête de Saint-Antoine** » qui aura lieu les 17 et 18 juin 2006, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8);
- **ORDONNANCE NO 2006-26-068** permettant le ralentissement temporaire de la circulation, relative à l'événement « **Fête de Saint-Antoine** » qui aura lieu le 18 juin 2006, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 24 mai 2006

Me Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement